

RUE ST DENIS

DE GILFORD À ROY

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE BUDGET
TENUE LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023
À LA SALLE DE RÉPÉTITION DU THÉÂTRE DU RIDEAU VERT
355, rue Gilford, Montréal QC H2T 1M6.

Membres votant présents:	Invités:
<ul style="list-style-type: none">• Daniel Beaupré, <i>Boutique Courir</i>• Élodie Royer, <i>Chocolats Andrée</i>• Jacinthe Pilote, <i>Paperole</i>• Jean-François Gagnon, <i>Pharmacie Jean-François Gagnon</i>• Laurent St-Cyr, <i>Club Espresso Bar</i>• Céline Macé, <i>Atelier Mudmano</i>• Philippe Bocher, <i>Cône 10</i>• Jean-Baptiste Gatineau, <i>Valet de cœur</i>• Sylvain Angers, <i>Pierre d'Ailleurs</i>• Manie Mauvais, <i>Chiktaille</i>• Sam Ménard, <i>Plein milieu</i>• Azzeddine Misraoui, <i>Mix'heure</i>• Gilles Geoffrion, <i>Céramic Café</i>• Raphael Bédard-de-Vilca <i>Crèmerie Meu Meu</i>• Alice Roy, <i>AliceÔChoux</i>• Jean-Sébastien Ouellet, <i>Zayat Aromat</i>• Hugo V. Perreault, <i>Le club boutique cycliste</i>• Katherine Fournier, <i>Rideau Vert</i>• Alice Côté-Dupuis, <i>Centre du Théâtre d'Aujourd'hui.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Pauline Béchu, <i>Chargé de projet – service aux membres et communications internes</i>• Julien Vaillancourt-Laliberté, <i>directeur général</i>• Martha Remache, <i>Trésorière</i>• Philippe Brisson, <i>Siegfried inc.</i>• Emanuel Linhares, <i>comptable</i> <p>Membre non-votant présents:</p> <ul style="list-style-type: none">• Geneviève Barrett, <i>Bé Épices et Café</i>• Judith Noël-Gagnon, <i>Mycoboutique</i>• Khiara Royere, <i>Chiktaille</i>• Renaud Mongrain, <i>Crèmerie Meu Meu</i>• Axel Cohen, <i>Zayat Aromat</i>

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée à 18h30.

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-François Gagnon et appuyé par Laurent St-Cyr que Philippe Brisson agisse à titre de président d'assemblée et que Martha Remache soit secrétaire pour l'assemblée générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-François Gagnon propose la modification de l'ordre du jour pour inclure le mot du Président du Conseil d'administration de la SDC St Denis, appuyé par Daniel Beaupré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. MOTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'administration donne la bienvenue à tous les membres présents lors de l'assemblée et présente le directeur de la SDC.

5. PRÉSENTATION DE GRANDS PROJETS 2024

Julien Vaillancourt-Laliberté présente la vision de la SDC ainsi que les grands projets pour l'année 2024.

En ce qui concerne le service aux membres, il y aura le développement d'une boîte à outils pour les membres, des ateliers de formation, une clinique d'aménagement et une clinique d'information sur les subventions disponibles, ainsi qu'une journée de membres et un programme de bourses pour les commerçants.

Un évènement hivernal est planifié du 8 février au 15 mars, l'objectif est d'accroître le trafic sur l'artère pendant la saison basse.

Le festival BD sera de retour, car les années précédentes ont été un franc succès.

Cet été, il y aura donc un effort pour créer un rassemblement de terrasses et positionner St-Denis comme « La place pour les terrasses ».

Par rapport à l'embellissement de la rue, il y aura une étude d'aménagement et le lancement d'un projet signature.

La représentation politique fait aussi partie des priorités, par exemple :

- Pérennisation de la subvention que la SDC doit négocier annuellement avec l'arrondissement.
- Infrastructure autour du REV afin de faire que les utilisateurs du REV s'arrêtent à St Denis.
- La gestion des matières résiduelles.
- L'optimisation de l'utilisation des stationnements pour rendre l'artère commerciale plus accessible, etc.

Quelques commerçants partagent leurs expériences concernant le thème du stationnement.

La présentation se termine et les membres de la SDC St Denis félicitent le directeur de la SDC pour son dynamisme.

Une commerçante exprime son malaise due au fait qu'elle ne peut pas voter, car la ville lui dit qu'elle doit 4,50\$ des cotisations. Elle affirme qu'elle ne doit rien, qu'il s'agit d'une erreur de la ville.

Le président de l'assemblée explique qu'elle ne peut pas voter, car si elle vote, la résolution qui tient compte de son vote pourrait être contestée. Afin d'éviter de problèmes elle doit s'abstenir de voter.

6. PRÉSENTATION DU BUDGET 2024 ET FONDS DE RELANCE 2024

Les membres de la SDC ont reçu le budget 2024 et le budget du fonds de relance 2024, lors de la convocation.

Le directeur de la SDC explique aux membres en détail toutes les sources de revenus et dépenses de la SDC incluse dans le budget 2024 et le fonds de relance 2024. Il demande s'il y a de questions.

Un membre demande pour quoi 16% mauvaises créances. Le directeur répond que c'est la moyenne des dernières années.

Un autre membre pose une question sur le montant d'honoraires professionnels dans le budget 2024. Le directeur explique que ce montant sera utilisé pour payer des pigistes lors des événements. Il ajoute que le budget est structuré de façon telle que si un projet ne peut pas être exécuté, cela n'affecte pas les autres projets, ni la gestion courante de la SDC.

Il y a une nouvelle question concernant les communications. Le directeur explique qu'il y a une personne à l'interne de la SDC qui s'occupe de l'infolettre et des communications avec les membres. La communication externe sera chargée à une tierce personne qui travaille comme pigiste.

Un membre demande de l'information concernant une étude qui a été faite, il voudrait savoir de quoi il s'agissait et quel est le résultat. Le directeur déduit que c'est l'étude d'achalandage. Elle est partagée sur la plateforme de membres.

Il est proposé par Laurent St-Cyr et appuyé par Jacinthe Pilote d'adopter le budget 2024 tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il y a une nouvelle proposition de la part Laurent St-Cyr pour indexer le budget à l'inflation annuelle, pour les années subséquentes.

Le président de l'assemblée demande s'il y a quelqu'un qui appui, mais les gens demandent à discuter le sujet avant donner un appui. Le président donne un temps de discussion à l'assemblée.

Un membre veut une explication sur le mode de calcul des cotisations. Est-ce au pied carré ou selon la valeur foncière ? Car, la valeur foncière est déjà ajustée selon l'inflation chaque année. Un membre du conseil d'administration répond que le calcul à la SDC est au pied carré.

Un membre interroge s'il y a un minimum et un maximum. Un membre du conseil d'administration répond qu'oui. Le tableau a été révisé l'année passée pour s'assurer qu'il soit le plus équitable possible.

Un membre du conseil d'administration mentionne qu'on pourrait mettre un plafond au taux d'indexation et ainsi éviter de discuter chaque année sur l'augmentation.

Emanuel Linhares mentionne que c'est le conseil d'administration qui prend la décision sur l'augmentation du budget. Si l'assemblée prend une décision, elle n'est pas contraignante pour le conseil d'administration.

Le président de l'assemblée demande à Laurent St-Cyr s'il veut maintenir la proposition. Ce dernier la retire.

7. VARIA

Aucun point n'est amené en varia

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 19h45.